Métiers en tension : le CESE adopte son avis

Catégorie
Travaux et auditions
Date de publication
Publiée le 12/01/2022
Saisine liée :
Métiers en tension
Formation de travail liée :
Commission Travail et emploi
Sous-titre
Le CESE a adopté son avis, le mercredi 12 janvier 2022.
Chapeau

Saisi par le Gouvernement, le CESE a adopté son avis en présence de Mme Élisabeth Borne, Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.

« Je voudrais saluer un document très riche et qui ouvre des pistes complémentaires. Nous allons examiner celles qui pourraient faire l'objet d'une application immédiate et celles qui pourraient être soumises au Parlement lors de la prochaine législature » **- Elisabeth Borne**, Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

Télécharger l'avis

Télécharger la synthèse de l'avis

Corps

6 métiers sur 10 en forte tension en 2019, contre 1 sur 4 en 2015

Ces derniers mois, la forte reprise de l'activité et le "rattrapage économique" après les confinements liées à la pandémie ont jeté un coup de projecteur nouveau sur **une problématique pourtant structurelle et récurrente : les tensions de recrutement**. Depuis quelques années, ces difficultés n'ont fait que s'accroître.

Cadres en informatique, aides à domicile et aides ménagères, conducteurs routiers, ingénieurs dans l'industrie… : les tensions de recrutement représentent **une diversité de situations selon les secteurs d'activité, les niveaux de qualification et les caractéristiques territoriales**.

Parmi les causes identifiées, l'attractivité de l'emploi, avec la question des salaires et des conditions de travail, mais aussi la représentation des professions, l'efficacité du système d'orientation, de formation et de certification tiennent une place majeure. Les grandes transformations économiques liées à la transition digitale et énergétique ont également des conséquences importantes. Enfin, dans un contexte marqué par la crise sanitaire et la réalité du dérèglement climatique, ces facteurs de tension se trouvent renforcés, par les interrogations d'une partie des actifs et actives sur le sens et la finalité de leur travail.

Comment réduire les tensions de recrutement ? Le CESE formule 20 préconisations

Ces préconisations visent à améliorer l'attractivité des conditions de travail et d'emploi, de formation et de reconnaissance des compétences, mieux prendre en compte les enjeux territoriaux et anticiper les besoins en recrutement liés aux grandes transformations, parmi lesquelles :

- **Négocier des avantages mutualisés** (chèques déjeuner, chèques mobilité, chèques logement…) au sein des branches professionnelles pour renforcer l'attractivité des métiers. Le CESE propose que ces avantages collectifs bénéficient d'une exonération fiscale et sociale, sous réserve que la rémunération conventionnelle soit au moins égale au Smic.

- **Favoriser la conciliation vie professionnelle / vie personnelle** en développant les offres d'accueil des jeunes enfants et en réduisant les dépenses engagées par les parents (par exemple en soutenant les incitations fiscales telles que le crédit d'impôt immédiat pour l'emploi à domicile ou le crédit d'impôt famille).

- **Agir sur les viviers de recrutement,** en favorisant le recrutement des jeunes sur les filières en tension et des femmes dans les filières où les statistiques genrées sont déséquilibrées.

- **Créer des groupements d'employeurs pour soutenir l'activité économique de certains secteurs**, qui peuvent représenter une solution concrète aux tensions de recrutement pour les petites structures qui ne bénéficient pas de moyens financiers importants ou services de ressources humaines.

- **Mieux planifier les besoins de recrutement pour les anticiper, en lien avec la transition écologique, la transformation numérique et les évolutions démographiques**. Le CESE appelle à un "Etat stratège" capable de renforcer la prospective des métiers et qualifications, d'identifier les besoins des secteurs dont les difficultés de recrutement sont insuffisamment documentées.

Cet avis est rapporté par Pierre-Olivier Ruchenstain (groupe des Entreprises) au nom de la commission Travail et emploi, présidée par Sophie Thiéry (groupe de la CFDT).
Il a été adopté le mercredi 12 janvier avec 137 voix pour, 7 voix contre et 28 abstentions.

Tags :

- métiers
- recrutement
- emploi

© - copyright CESE - Mai 2024